

de *algemene centrale*

Hoogstraat 26-28
1000 Brussel

la *centrale générale*

rue Haute 26-28
1000 Bruxelles



☎ 02/549.05.49

fax 02/514.16.91

e-mail :

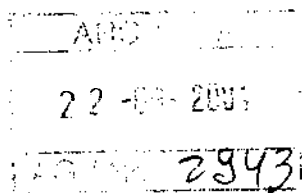
voornaam.naam@accg.be

prénom.nom@accg.be

877-7949801-82

Monsieur Bailly Sylvain
Président de la SCP 125.03
Rue Belliard 51
1040 Bruxelles

Bruxelles, le 15 septembre 2004
KC/409/YS



RECOMMANDE

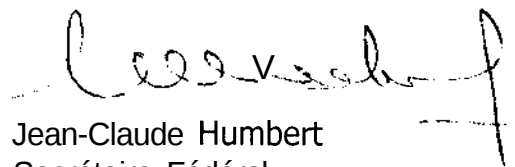
Monsieur le Président,
Monsieur Bailly,

Dénonciation d'une convention collective de travail

Je souhaite au nom de mon organisation, La Fédération Générale du Travail de Belgique, faire application de l'art. 4 de la CCT du 23 octobre 2003 (n°69889/CO/125.03 enregistrée le 18 février 2004 et promulguée par Arrêté Royal du 12 mai 2004 - Moniteur Belge 29 juin 2004).

Par la présente, notre organisation syndicale vous notifie la dénonciation de la CCT précitée moyennant un préavis d'une durée de 3 mois, prenant cours le 1^{er} octobre 2004.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur Bailly, à l'expression de mes salutations distinguées.


Jean-Claude Humbert
Secrétaire Fédéral

72727 / 00 / 125.03

AB / V

FG / B